

RCS : LE PUY
Code greffe : 4302

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LE PUY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2005 B 00327
Numéro SIREN : 485 094 007
Nom ou dénomination : A B 2 R - AMENAGEMENTS, BUREAU D'ETUDES, RESEAUX,
ROUTES

Ce dépôt a été enregistré le 03/09/2020 sous le numéro de dépôt B2020/002519



①

BILAN-ACTIF

2005B327

DGFIP N° 2050-SD 2019

Désignation de l'entreprise : SAS AB2R		GREGGE du Tribunal de Commerce				
Adresse de l'entreprise : 180 AVENUE DES ESTELLES 43000 LE PUY EN VELAY		Durée de l'exercice précédent* 1 2				
Numéro SIRET* 4 8 5 0 9 4 0 0 7 0 0 0 2 1		03 SEP. 2020				
		Néant ☐ *				
		Exercice clos le 31/12/2019				
		Amortissements, provisions				
		Net				
		Brut				
		1				
		2				
		3				
Capital souscrit non appelé (I) AA		B 20201002519				
ACTIF IMMOBILISÉ	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement * AB	AC			
		Frais de développement * CX	CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires AF	AG	20 270	14 554	5 716
		Fonds commercial (1) AH	AI			
		Autres immobilisations incorporelles AJ	AK			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles AL	AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains AN	AO			
		Constructions AP	AQ			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels AR	AS	3 143	3 143	
		Autres immobilisations corporelles AT	AU	123 759	69 185	54 574
		Immobilisations en cours AV	AW			
		Avances et acomptes AX	AY			
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence CS	CT			
		Autres participations CU	CV			
		Créances rattachées à des participations BB	BC			
		Autres titres immobilisés BD	BE			
		Prêts BF	BG			
		Autres immobilisations financières * BH	BI	6 644		6 644
	TOTAL (II) BJ		BK	86 882	66 934	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements BL	BM			
		En cours de production de biens BN	BO			
		En cours de production de services BP	BQ	63 326		63 326
		Produits intermédiaires et finis BR	BS			
		Marchandises BT	BU			
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes BV	BW			
		Clients et comptes rattachés (3)* BX	BY	57 963		57 963
		Autres créances (3) BZ	CA	9 528		9 528
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé CB	CC			
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres) CD	CE	105		105
Disponibilités CF		CG	369 750		369 750	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)* CH	CI	16 865		16 865	
	TOTAL (III) CJ	CK	517 537		517 537	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV) CW					
	Primes de remboursement des obligations (V) CM					
	Écarts de conversion actif* (VI) CN					
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI) CO	IA	671 352	86 882	584 471	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP		(3) Part à plus d'un an : CR		
Clause de réserve de propriété : * Immobilisations :		Stocks :		Créances :		

Désignation de l'entreprise SAS AB2R				Néant ☐ *			
				Exercice N			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 30 000)			DA	30 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)			DC			
	Réserve légale (3)			DD	3 000		
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)			DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * EJ)			DG	314 559		
	Report à nouveau			DH			
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	45 811		
	Subventions d'investissement			DJ			
	Provisions réglementées*			DK			
	TOTAL (I)			DL	393 370		
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM		
Avances conditionnées			DN				
TOTAL (II)			DO				
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP			
	Provisions pour charges			DQ	4 000		
	TOTAL (III)			DR	4 000		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS			
	Autres emprunts obligataires			DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	62 616		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)			DV			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	20 966		
	Dettes fiscales et sociales			DY	103 519		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ			
	Autres dettes			EA			
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB			
TOTAL (IV)			EC	187 100			
Ecart de conversion passif* (V)			ED				
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	584 471			
RENOIS	(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital			IB		
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)			IC	
			Écart de réévaluation libre			ID	
			Réserve de réévaluation (1976)			IE	
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme*			EF		
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	147 519	
	(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Annexe

Principes, règles et méthodes comptables

Généralités sur les règles comptables

L'élaboration et la présentation des comptes annuels ont été effectuées conformément aux règles en vigueur. L'application des conventions générales s'est fait dans le respect du principe de prudence, de permanence des méthodes, d'indépendance des exercices et de continuité d'exploitation.

Les éléments inscrits en comptabilité ont été évalués selon la méthode des coûts historiques.

Les titres détenus par l'entreprise ont été comptabilisés sur la base du coût d'acquisition. A l'inventaire, si leur valeur d'évaluation retenue est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est enregistrée.

Les stocks et en-cours sont évalués selon leur coût d'acquisition (biens acquis à titre onéreux) ou selon leur coût de production (biens produits).

Les informations complémentaires sur le bilan, le compte de résultat, ainsi que ceux relatifs aux engagements de l'entreprise et aux informations diverses sont présentées dans les notes ci-jointes.

Autres informations sur les règles comptables

Traitement des actifs

Dans le cadre de l'application aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2005 des règlements CRC 2004-06 relatifs aux actifs et CRC 2002-10 et 2003-07 relatifs aux amortissements et dépréciations, il est précisé :

La dérogation applicable aux PME qui consiste à faire application des durées d'usage pour les immobilisations non décomposables a été appliquée.

Emprunts

Le coût des emprunts ayant servis au financement d'investissements n'est pas incorporé dans la valeur des actifs financés.

Immobilisations

FRAIS DE CONSTITUTION

Il a été décidé d'appliquer la méthode préférentielle c'est-à-dire l'inscription des frais en compte de résultat.

Mouvements des immobilisations brutes

Désignation	Valeurs brutes début exercice	Mouvements de l'exercice		Valeurs brutes fin exercice
		Acquisitions	Cessions Virements	
Immobilisations incorporelles				
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Site et outils internet				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	46 707	2 110	28 547	20 270
Total	46 707	2 110	28 547	20 270
Immobilisations corporelles				
- Terrains				
- Constructions . sur sol propre				
. sur sol d'autrui				
. installation agencement aménag.				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	3 143			3 143
- Autres immobilisations corporelles				
. instal, agencements, aménagements divers	51 191	13 423	1 513	63 101
. matériel de transport				
. matériel de bureau	50 250	16 440	6 033	60 658
. emballages récupérables, divers				
- Immobilisations en cours				
- Avances et acomptes				
Total	104 584	29 863	7 546	126 902
Immobilisations financières				
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	644	6 600	600	6 644
Total	644	6 600	600	6 644
Total général	151 935	38 573	36 693	153 815

Mouvements des amortissements

Immobilisations amortissables	Amortissements début exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements fin exercice
		Dotations	Diminutions	
<u>Immobilisations incorporelles</u>				
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Site et outils internet				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	36 647	6 455	28 547	14 554
Total	36 647	6 455	28 547	14 554
<u>Immobilisations corporelles</u>				
- Terrains				
- Constructions				
. Sur sol propre				
. Sur sol d'autrui				
. Installation agencement aménag.				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	3 143			3 143
- Autres immobilisations corporelles				
. Instal, agencements, aménagements divers	24 201	4 965	1 513	27 653
. Matériel de transport				
. Matériel de bureau	42 078	5 486	6 033	41 532
. Emballages récupérables, divers				
Total	69 422	10 452	7 546	72 328
Total général	106 069	16 907	36 093	86 882

Modes et durées d'amortissement

Désignation	Modes	Durées
<u>Immobilisations incorporelles</u>		
- Frais d'établissement		
- Frais de développement		
- Concessions, brevets et droits similaires	Linéaire	1 à 2 ans
- Fonds commercial		
- Autres immobilisations incorporelles		
<u>Immobilisations corporelles</u>		
- Terrains		
- Constructions		
- Installations techniques, matériels et outillages	Linéaire	3 ans
- Autres immobilisations corporelles		
. Instal, agencements, aménagements divers	Linéaire	3 à 15 ans
. Matériel de transport		
. Matériel de bureau	Linéaire et dégressif	3 mois à 5 ans
. Emballages récupérables, divers		

Stocks

Les stocks sont évalués suivant la méthode "premier entré-premier sorti".

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. Le coût de la sous activité est exclu de la valeur des stocks.

Les intérêts sont toujours exclus de la valorisation des stocks.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour où la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Capitaux propres

Composition du capital social

Désignation	Actions ou parts sociales		
	Nombre	Valeur Unitaire	Total
Au début de l'exercice	400	75,00	30 000
Emises dans l'exercice			
Remboursées dans l'exercice			
A la fin de l'exercice	400	75,00	30 000
Augmentation de capital par incorporation de réserves			
Réduction de capital par prélèvement sur les réserves			

Dettes

Mouvements des emprunts de l'exercice

Désignation	Au début de l'exercice	Souscrits dans l'exercice	Remboursés dans l'exercice	A la fin de l'exercice
Emprunts auprès des établissements de crédit	27 127	61 037	25 581	62 584
Emprunts divers				
Total	27 127	61 037	25 581	62 584

Echéances des emprunts

Désignation	Reste dû	A un an au plus	A plus d'un an à 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Etablissements de crédit	62 616	23 035	33 949	5 632
. à 1 an maximum à l'origine				
. à plus d'1 an à l'origine	62 616	23 035	33 949	5 632
Emprunts et dettes financières divers				
Total	62 616	23 035	33 949	5 632

Produits exceptionnels

Les produits exceptionnels tiennent compte non seulement des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise mais également de ceux qui présentent un caractère exceptionnel eu égard à leurs montants.

Autres informations

Effectifs

Effectif moyen : 9

Locations financières

Désignation	Locations financières immobilières	Locations financières mobilières	Total
Redevances à payer			
. au début de l'exercice		15 912	15 912
. nouvelles locations financières		8 914	8 914
. payées dans l'exercice		11 176	11 176
. à la fin de l'exercice		13 650	13 650
Dont			
. à un an au plus		8 690	8 690
. à plus d'un an, 5 ans au plus		4 960	4 960
. à plus de 5 ans			
Valeurs de rachat des locations actives à la clôture			

Echéance des créances

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts (1) (2)			
Autres immobilisations financières	6 644		6 644
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	57 963	57 963	
Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêtés ou remis en garantie (antérieurement constituée))			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Impôts sur les bénéfices	8 284	8 284	
Taxe sur la valeur ajoutée	804	804	
Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Divers			
Groupe et associés (2)			
Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	440	440	
Charges constatées d'avance	16 865	16 865	
Totaux	91 000	84 356	6 644
(1) Montants des - Prêts accordés en cours d'exercice - Remboursements obtenus en cours d'exercice			
(2) Prêt et avances consentis aux associés (personnes physiques)			

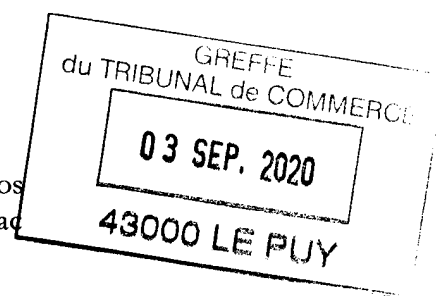
Echéance des dettes

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an max. à l'origine à plus d'1 an à l'origine			
Emprunts et dettes financières divers (1) & (2)	62 616	23 035	33 949	5 632
Fournisseurs et comptes rattachés	20 966	20 966		
Personnel et comptes rattachés	37 891	37 891		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	28 040	28 040		
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée	37 271	37 271		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	317	317		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés (2)				
Autres dettes				
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie				
Produits constatés d'avance				
Total	187 101	147 520	33 949	5 632
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	61 037	(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés physiques		
Emprunts remboursés en cours d'exercice	25 581			

Provisions et dépréciations

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice	Augmentations : Dotations de l'ex.	Diminutions : Reprises de l'ex.	Montant à la fin de l'exercice
PROVISIONS REGLEMENTEES					
Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers					
Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)					
Provisions pour hausse des prix					
Amortissements dérogatoires					
Dont majorations exceptionnelles 30%					
Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)					
Autres provisions réglementées					
Total (I)					
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES					
Provisions pour litiges					
Provisions pour garanties données aux clients					
Provisions pour pertes sur marchés à terme					
Provisions pour amendes et pénalités					
Provisions pour pertes de change					
Provisions pour pensions et obligations similaires					
Provisions pour impôts					
Provisions pour renouvellement des immobilisations					
Provisions pour gros entretien et grandes révisions					
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges		4 000			4 000
Total (II)		4 000			4 000
DEPRECIATIONS					
sur Immobilisations	- incorporelles				
	- corporelles				
	- titres mis en équivalence				
	- titres de participation				
	- autres immobilisations financières				
Sur stocks et en cours					
Sur comptes clients					
Autres dépréciations					
Total (III)					
Total (I + II + III)		4 000			4 000
dont dotations et reprises	- d'exploitation				
	- financières				
	- exceptionnelles				
Titres mis en équivalence:montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I					

AB2R
Société par actions simplifiée au capital de 30 000 euros
Siège social : 180, Avenue des Estelles - ZA de Taulhac
43000 LE PUY EN VELAY
485 094 007 RCS LE PUY EN VELAY



**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 25 JUIN 2020**

**Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice
clos le 31 décembre 2019**

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2019 s'élevant à 45 811,01 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	45 811,01 euros
A titre de dividendes	15 000,00 euros
Soit 37,50 euros par action	
Le solde	30 811,01 euros

En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 345 370,32 euros.

Le dividende sera mis en paiement au siège social à compter de ce jour.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

- depuis le 1er janvier 2018, les revenus distribués sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux,
- le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12,8 % - CGI, art. 117 quater),
- peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende,
- l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Il est précisé que :

- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 6 900,00 euros,
- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019 non éligibles à l'abattement de 40 % s'élève à 8 100,00 euros.

Il a en outre été rappelé aux associés que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice clos le 31 décembre 2016 :

15 000,00 euros, soit 37,50 euros par titre.
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 15 000,00 euros

Exercice clos le 31 décembre 2017 :

22 000,00 euros, soit 55,00 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 10 120,00 euros
dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 11 880,00 euros

Exercice clos le 31 décembre 2018 :

26 000,00 euros, soit 65,00 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 11 960,00 euros
dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 14 040,00 euros

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 25 Juin 2020.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
La Présidente
MVH



AB2R – Aménagements Bureaux d'Etudes Réseaux Routes

Société par actions simplifiée au capital de 30 000 €

Siège social : 180 Avenue des Estelles

ZA de Taulhac

43000 LE PUY EN VELAY

RCS : LE PUY EN VELAY 485 094 007

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019

20, rue de la Gazelle - 43000 LE-PUY-EN-VELAY
Tél. : +33 (0)4 71 05 44 00 - Fax : +33 (0)4 71 03 81 76 - www.mazars.fr/entrepreneurs

SAS MAZARS ENTREPRENEURS
SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES
CAPITAL : 2 000 000 EUROS - RCS LE-PUY-EN-VELAY 384 762 589
SIRET 384762589000115 - APE 6920Z
TVA INTRACOMMUNAUTAIRE : FR 01 384762589 - SIÈGE SOCIAL : 20, RUE DE LA GAZELLE - 43000 LE-PUY-EN-VELAY

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Aux Associés,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société AB2R relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Président le 5 mars 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président arrêté le 28 mai 2020 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêt des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que des informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent des opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Le Puy en Velay, le 17 juin 2020

Le Commissaire aux Comptes

MAZARS ENTREPRENEURS



Marie-Christine DUCHAMPT

BILAN ACTIF

				Exercice N, clos le :		31/12/2019	31/12/2018
				Brut 1	Amortissements dépréciations 2	Net 3	Net 4
Capital souscrit non appelé (I)							
ACTIF IMMOBILISÉ	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement					
		Frais de développement					
		Concessions, brevets et droits similaires		20 270	14 554	5 716	10 061
		Fonds commercial (1)					
		Autres immobilisations incorporelles					
		Immobilisations incorporelles en cours					
		Avances et acomptes					
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains					
		Constructions					
		Installations techniques, matériel et outillage industriels		3 143	3 143		
		Autres immobilisations corporelles		123 759	69 185	54 574	35 163
		Immobilisations en-cours					
	Avances et acomptes						
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations (méthode de mise en équival.)					
		Autres participations					
		Créances rattachées à des participations					
		T.I.A.P					
		Autres titres immobilisés					
		Prêts					
		Autres immobilisations financières		6 644		6 644	644
Total (II)				153 815	86 882	66 934	45 867
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements					
		En-cours de production de biens					
		En-cours de production de services		63 326		63 326	46 252
		Produits intermédiaires et finis					
		Marchandises					
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés					
		Clients et comptes rattachés (3)		57 963		57 963	62 782
		Autres créances (3)		9 528		9 528	9 711
	Capital souscrit et appelé, non versé						
	DIVERS	V.M.P (dont actions propres :)		105		105	80 258
Instruments de trésorerie							
COMPTES DE RÉGULARISATION	Disponibilités		369 750		369 750	271 606	
	Charges constatées d'avance (3)		16 865		16 865	7 554	
	Total (III)		517 537		517 537	478 163	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement d'obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
	TOTAL GENERAL (I à VI)		671 352	86 882	584 471	524 030	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) part-d'1 an Immo. fin. nettes		(3) Part à + 1 an			
Clause de réserve de propriété		Immobilisations :		Créances :			

BILAN PASSIF

		31/12/2019	31/12/2018
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) (Dont versé :	30 000)	30 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
	Ecart de réévaluation (2) (dont écart d'équivalence :	)	
	Réserve légale (3)	3 000	3 000
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées (3) (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours	)	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants	)	
	Report à nouveau		
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	45 811	78 161
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total (I)	393 370	373 559
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total (II)		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges	4 000	4 000
	Total (III)	4 000	4 000
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	62 616	27 145
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs	)	1
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	20 966	33 969
	Dettes fiscales et sociales	103 519	85 356
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes		
	Instruments de trésorerie		
Comptes régul.	Produits constatés d'avance (4)		
	Total (IV)	187 100	146 471
	Ecart de conversion passif (V)		
	TOTAL GENERAL (I à V)	584 471	524 030
Renvois	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital		
	Réserve spéciale de réévaluation (1959)		
	(2) Dont Ecart de réévaluation libre		
	Réserve de réévaluation (1976)		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	147 520	137 799
	(5) Dont concours bancaires courants, soldes créditeurs de banques et CCP		

Annexe

Faits caractéristiques

L'émergence et l'expansion du coronavirus début 2020 ont affecté les activités économiques et commerciales de l'environnement économique mondial. Cette situation a eu des impacts sur notre situation postérieurement à la date de clôture, sans toutefois remettre en cause la convention de continuité d'exploitation.

Les comptes ont été arrêtés à la date du 5 mars 2020. La situation est extrêmement évolutive et volatile. Il est difficile, à ce stade, d'en estimer les impacts financiers sur notre activité.

Principes, règles et méthodes comptables

Généralités sur les règles comptables

L'élaboration et la présentation des comptes annuels ont été effectuées conformément aux règles en vigueur. L'application des conventions générales s'est fait dans le respect du principe de prudence, de permanence des méthodes, d'indépendance des exercices et de continuité d'exploitation.

Les éléments inscrits en comptabilité ont été évalués selon la méthode des coûts historiques.

Les titres détenus par l'entreprise ont été comptabilisés sur la base du coût d'acquisition. A l'inventaire, si leur valeur d'évaluation retenue est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est enregistrée.

Les stocks et en-cours sont évalués selon leur coût d'acquisition (biens acquis à titre onéreux) ou selon leur coût de production (biens produits).

Les informations complémentaires sur le bilan, le compte de résultat, ainsi que ceux relatifs aux engagements de l'entreprise et aux informations diverses sont présentées dans les notes ci-jointes.

Autres informations sur les règles comptables

Traitement des actifs

Dans le cadre de l'application aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2005 des règlements CRC 2004-06 relatifs aux actifs et CRC 2002-10 et 2003-07 relatifs aux amortissements et dépréciations, il est précisé :

La dérogation applicable aux PME qui consiste à faire application des durées d'usage pour les immobilisations non décomposables a été appliquée.

Emprunts

Le coût des emprunts ayant servi au financement d'investissements n'est pas incorporé dans la valeur des actifs financés.

Immobilisations

FRAIS DE CONSTITUTION

Il a été décidé d'appliquer la méthode préférentielle c'est-à-dire l'inscription des frais en compte de résultat.

Document soumis au contrôle
du Commissaire aux Comptes

Mouvements des immobilisations brutes

Désignation	Valeurs brutes début exercice	Mouvements de l'exercice		Valeurs brutes fin exercice
		Acquisitions	Cessions Virements	
<u>Immobilisations incorporelles</u>				
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Site et outils internet				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	46 707	2 110	28 547	20 270
Total	46 707	2 110	28 547	20 270
<u>Immobilisations corporelles</u>				
- Terrains				
- Constructions . sur sol propre				
. sur sol d'autrui				
. installation agencement aménag.				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	3 143			3 143
- Autres immobilisations corporelles				
. instal, agencements, aménagements divers	51 191	13 423	1 513	63 101
. matériel de transport				
. matériel de bureau	50 250	16 440	6 033	60 658
. emballages récupérables, divers				
- Immobilisations en cours				
- Avances et acomptes				
Total	104 584	29 863	7 546	126 902
<u>Immobilisations financières</u>				
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	644	6 600	600	6 644
Total	644	6 600	600	6 644
Total général	151 935	38 573	36 693	153 815

Document soumis au contrôle
du Commissaire aux Comptes

Mouvements des amortissements

Immobilisations amortissables	Amortissements début exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements fin exercice
		Dotations	Diminutions	
<u>Immobilisations incorporelles</u>				
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Site et outils internet				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	36 647	6 455	28 547	14 554
Total	36 647	6 455	28 547	14 554
<u>Immobilisations corporelles</u>				
- Terrains				
- Constructions				
. Sur sol propre				
. Sur sol d'autrui				
. Installation agencement aménag.				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	3 143			3 143
- Autres immobilisations corporelles				
. Instal, agencements, aménagements divers	24 201	4 965	1 513	27 653
. Matériel de transport				
. Matériel de bureau	42 078	5 486	6 033	41 532
. Emballages récupérables, divers				
Total	69 422	10 452	7 546	72 328
Total général	106 069	16 907	36 093	86 882

Modes et durées d'amortissement

Désignation	Modes	Durées
<u>Immobilisations incorporelles</u>		
- Frais d'établissement		
- Frais de développement		
- Concessions, brevets et droits similaires	Linéaire	1 à 2 ans
- Fonds commercial		
- Autres immobilisations incorporelles		
<u>Immobilisations corporelles</u>		
- Terrains		
- Constructions		
- Installations techniques, matériels et outillages	Linéaire	3 ans
- Autres immobilisations corporelles		
. Instal, agencements, aménagements divers	Linéaire	3 à 15 ans
. Matériel de transport		
. Matériel de bureau	Linéaire et dégressif	3 mois à 5 ans
. Emballages récupérables, divers		

Stocks

Les stocks sont évalués suivant la méthode "premier entré-premier sorti".

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. Le coût de la sous activité est exclu de la valeur des stocks.

Les intérêts sont toujours exclus de la valorisation des stocks.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour où la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Capitaux propres

Composition du capital social

Désignation	Actions ou parts sociales		
	Nombre	Valeur Unitaire	Total
Au début de l'exercice	400	75,00	30 000
Emises dans l'exercice			
Remboursées dans l'exercice			
A la fin de l'exercice	400	75,00	30 000
Augmentation de capital par incorporation de réserves			
Réduction de capital par prélèvement sur les réserves			

Dettes

Mouvements des emprunts de l'exercice

Désignation	Au début de l'exercice	Souscrits dans l'exercice	Remboursés dans l'exercice	A la fin de l'exercice
Emprunts auprès des établissements de crédit	27 127	61 037	25 581	62 584
Emprunts divers				
Total	27 127	61 037	25 581	62 584

Echéances des emprunts

Désignation	Reste dû	A un an au plus	A plus d'un an à 5 ans au plus	A plus de 5 ans
<u>Etablissements de crédit</u>	62 616	23 035	33 949	5 632
. à 1 an maximum à l'origine				
. à plus d'1 an à l'origine	62 616	23 035	33 949	5 632
<u>Emprunts et dettes financières divers</u>				
Total	62 616	23 035	33 949	5 632

Produits exceptionnels

Les produits exceptionnels tiennent compte non seulement des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise mais également de ceux qui présentent un caractère exceptionnel eu égard à leurs montants.

Autres informations
Effectifs

Effectif moyen : 9

Engagements pris en matière de retraite

Le montant des droits qui seraient acquis par les salariés au titre de l'indemnité de départ à la retraite, en tenant compte d'une probabilité de présence dans l'entreprise à l'âge de la retraite s'élève à 20589 euros.

Ce montant n'est pas comptabilisé.

Règles de calcul retenues : - départ volontaire
- âge estimé de la retraite : 65 ans
- droits accumulés avec projection salariale
- rotation moyenne
- taux actualisation : 1 %

Locations financières

Désignation	Locations financières immobilières	Locations financières mobilières	Total
<i>Redevances à payer</i>			
. au début de l'exercice		15 912	15 912
. nouvelles locations financières		8 914	8 914
. payées dans l'exercice		11 176	11 176
. à la fin de l'exercice		13 650	13 650
Dont			
. à un an au plus		8 690	8 690
. à plus d'un an, 5 ans au plus		4 960	4 960
. à plus de 5 ans			
Valeurs de rachat des locations actives à la clôture			

Echéance des créances

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts (1) (2)			
Autres immobilisations financières	6 644		6 644
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	57 963	57 963	
Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêtés ou remis en garantie (antérieurement constituée))			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Impôts sur les bénéfices	8 284	8 284	
Taxe sur la valeur ajoutée	804	804	
Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Divers			
Groupe et associés (2)			
Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	440	440	
Charges constatées d'avance	16 865	16 865	
Totaux	91 000	84 356	6 644
(1) Montants des - Prêts accordés en cours d'exercice - Remboursements obtenus en cours d'exercice			
(2) Prêt et avances consentis aux associés (personnes physiques)			

Echéance des dettes

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1) à 1 an max. à l'origine à plus d'1 an à l'origine	62 616	23 035	33 949	5 632
Emprunts et dettes financières divers (1) & (2)				
Fournisseurs et comptes rattachés	20 966	20 966		
Personnel et comptes rattachés	37 891	37 891		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	28 040	28 040		
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée	37 271	37 271		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	317	317		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés (2)				
Autres dettes				
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie				
Produits constatés d'avance				
Total	187 101	147 520	33 949	5 632
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	61 037	(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés physiques		
Emprunts remboursés en cours d'exercice	25 581			

Provisions et dépréciations

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice	Augmentations : Dotations de l'ex.	Diminutions : Reprises de l'ex.	Montant à la fin de l'exercice
PROVISIONS REGLEMENTEES					
Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers					
Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)					
Provisions pour hausse des prix					
Amortissements dérogatoires					
Dont majorations exceptionnelles 30%					
Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)					
Autres provisions réglementées					
Total (I)					
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES					
Provisions pour litiges					
Provisions pour garanties données aux clients					
Provisions pour pertes sur marchés à terme					
Provisions pour amendes et pénalités					
Provisions pour pertes de change					
Provisions pour pensions et obligations similaires					
Provisions pour impôts					
Provisions pour renouvellement des immobilisations					
Provisions pour gros entretien et grandes révisions					
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges		4 000			4 000
Total (II)		4 000			4 000
DEPRECIATIONS					
sur Immobilisations	- incorporelles				
	- corporelles				
	- titres mis en équivalence				
	- titres de participation				
	- autres immobilisations financières				
Sur stocks et en cours					
Sur comptes clients					
Autres dépréciations					
Total (III)					
Total (I + II + III)		4 000			4 000
dont dotations et reprises	- d'exploitation				
	- financières				
	- exceptionnelles				
Titres mis en équivalence: montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I					

Document soumis au contrôle
du Commissaire aux Comptes